

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 septembre 2017 – 19h30

**Présents** : M. Mme MEGE Isabelle, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

**Absents** : Mme LOBJOIS Corine (procuration à M. Mazon), M. CHAPTARD Michel (procuration à Mme Mège), M. MANUBY Didier, M. ANTUNES Fernand, Mme EMPSON Valérie, Mme BOUCETTA Mounia

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. M. Alexis ROSSIGNOL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme l'Adjointe rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- FINANCES
- ASSAINISSEMENT
- INTERCOMMUNALITE
- ASSOCIATIONS
- CAMPING
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Mme Isabelle Mège, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe le Conseil municipal que M. Didier Manuby, Maire, est absent en raison d'un décès survenu dans la commune dans des circonstances dramatiques et qu'il rejoindra la réunion dès que les formalités seront terminées.

Le compte-rendu de la réunion du 29 août 2017 est lu par Mme Isabelle Mège et approuvé avec 11 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

### **TRAVAUX** :

**Stade** : les travaux sont en phase de finition : le carrelage, la faïence, les plafonds et l'électricité ont été réalisés. Il manque le lot « sanitaire ».

**Accessibilité** : Une réunion a été organisée avec l'architecte M. Cristina, qui a été engagé pour exécuter la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité : Mairie, Maison des jeunes, Cimetière.

### **FINANCES** :

- **Adhésion au pôle santé-prévention et à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme** : Accord est donné par le Conseil municipal avec 11 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

- **Projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité »** : Mme l'adjointe au Maire chargée des écoles présente le projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité ». Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées pourront répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'Etat, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales. Une subvention de l'Etat couvre 50% du coût global de « l'action » de l'école. Elle est plafonnée à 7 000 €, avec un minimum fixé à 2 000 €. Un dossier a été constitué par

les écoles avec devis estimatif de l'ordre de 25 000 €. Le SMADC peut également intervenir pour l'achat de matériel numérique scolaire par l'intermédiaire d'une subvention LEADER. Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 5 abstentions : M. De Jésus ; et Mme Lonchambon, M. Estier, Mme ALVES et M. Berthier ne participent pas au vote : approuve le projet présenté et sollicite une subvention de l'ETAT et du SMADC (LEADER).

- Frais de déplacement des élus : question ajournée au prochain conseil pour renseignements.

- Adhésion au Conseil National des Villes et Villages fleuris ( CNVVF) : question ajournée au prochain conseil.

- Acquisition amiable d'un terrain pour le futur EHPAD : Mme l'Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de nouvel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) engagé par la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge. Par délibération du 20 décembre 2016, le Conseil Municipal autorisait l'EPF-SMAF Auvergne à procéder à l'acquisition à l'amiable d'une partie de la parcelle AY 454 appartenant aux Consorts Pontlevy. La délibération du 30 juin 2017 approuvait l'acquisition d'une partie de ce terrain (au maximum 14 000 m<sup>2</sup>) au prix de 7 € le m<sup>2</sup>, pour la construction d'un nouvel EHPAD nécessitant une emprise d'environ 11 000 m<sup>2</sup> et le restant étant conservé en réserve foncière pour la Commune. A l'entrée de la commune, des terrains situés sur la zone d'activités se sont vendus à 6,50 € le m<sup>2</sup>. Les propriétaires Pontlevy ont sollicité l'EPF-SMAF pour une revalorisation du prix au m<sup>2</sup> du fait que leur terrain offre une situation géographique intéressante en centre bourg.

Le Conseil municipal, avec 11 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : approuve l'acquisition de terrain au prix de 7,50 € le m<sup>2</sup> par l'EPF-SMAF Auvergne, pour le compte de la Commune afin que la Communauté de Combrailles Sioule et Morge puisse réaliser la construction d'un EHPAD.

### **ASSAINISSEMENT :**

3<sup>ème</sup> tranche de travaux : M. l'Adjoint au Maire présente le programme de travaux d'assainissement. Il rappelle les deux études menées par la Commune sur les stations d'épuration et sur les réseaux d'assainissement. Un programme de travaux a été établi à partir de leurs conclusions, comportant 3 tranches fermes et 2 conditionnelles, avec un calendrier prévisionnel envisagé de 2015 à 2022. Les 2 premières tranches concernant la rénovation des réseaux d'assainissement ont été exécutées en 2015 et 2016. Le Cabinet SOMIVAL présente son document projet pour la suite des travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche ferme pour la création aux normes d'une nouvelle station d'épuration de Tournobert. L'état des lieux est le suivant : l'unité de traitement du Chauffier vieillissante est fortement dégradée, ce qui nuit gravement à ses performances épuratoires et à son exploitation. La lagune de Tournobert est de conception rustique et ne permet pas d'atteindre des performances épuratoires satisfaisantes. Suite aux conclusions de l'étude diagnostique, il est prévu de regrouper les installations sur un même site. L'unité du Chauffier sera remplacée par un poste de relèvement permettant un regroupement des effluents sur la future station de Tournobert – Le Chauffier, avant destruction des anciens équipements. La construction de la nouvelle station de Tournobert sera conçue pour assurer le traitement d'un équivalent de l'ordre de 1 800 habitants. Pour la vidange des boues, plusieurs procédés peuvent être envisagés, le rhyzocompostage ou les boues liquides. Le travail du bureau d'études consistera à proposer le meilleur compromis sur ce site pour l'élimination des boues. Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 1 500 000 € HT incluant la station de Tournobert et la vidange des boues. La planification des travaux débutera par la consultation des entreprises au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 et la réalisation de la station devrait intervenir fin d'année 2018. Cette opération pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (20%) et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (40%, avec bonification de 20% pour les projets prioritaires).

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, décide d'approuver l'avant-projet de mise aux normes de l'UDEP de Tournobert, présenté par le Cabinet SOMIVAL, ainsi que la décomposition budgétaire et demande l'attribution des subventions du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux réalisables sur le programme 2018.

**INTERCOMMUNALITE :**

Instruction des documents d'urbanisme : L'adjointe au Maire rappelle que la DDT arrête l'instruction des documents d'urbanisme le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il existe deux possibilités pour la Commune : soit par le SMADC, soit par la Communauté de communes. Celle-ci a enteriné lors du conseil communautaire du 14 septembre 2017 le principe d'un service d'instruction commun aux collectivités adhérentes. Le Conseil municipal, avec 08 voix pour et 07 abstentions : M. Mazon, Mme Lobjois, M. De Jésus ; et Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves, M. Berthier ne participent pas au vote : décide d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme proposé par la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge.

Voirie communautaire : Rappel de la transformation de la compétence voirie qui comprendra désormais les charges d'investissement et de fonctionnement liées à l'entretien de la voirie.

**ASSOCIATIONS :**

- Association Les Amis des Charmilles : l'association informe le Conseil municipal qu'elle est à la recherche d'un local de stockage pour leur matériel.

- Convention local de la Société de chasse : accord du conseil municipal avec 11 voix pour et 04 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : pour le renouvellement de la convention de mise à disposition temporaire et gratuite d'un terrain avec local aménagé, pour un an du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018.

- Convention avec le Comité des Fêtes de Comps : accord du conseil municipal avec 10 voix pour et 05 abstentions : M. Barbarin ; Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote : pour renouveler la convention de mise à disposition d'un conteneur maritime pour un an du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018.

- Subvention Société de Pêche – AAPPMA La Sioule : 300 € pour l'organisation du Concours de Pêche des carnassiers les 21 et 22 octobre 2017 sur la Retenue des Fades-Besserve (accord avec 11 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote).

**CAMPING :**

La convention de délégation de service public conclue avec la SAS VULCANO arrivant à son terme le 31 octobre 2017, il n'a pas été possible de finaliser la réflexion dans un délai permettant au conseil municipal de se prononcer avant cette date.

Il est donc nécessaire de prolonger la durée de la convention de délégation de service public pour une année soit jusqu'au 31 octobre 2018 et ce, afin d'assurer la continuité du service public.

La commission de délégation de service public devra être réunie afin de donner son avis.

La décision du conseil municipal sera prise à la prochaine réunion.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Semaine du cœur du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre : une conférence grand public sur l'importance d'avoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière aura lieu vendredi 29 septembre au Foyer rural.

- Reprise des cours d'espagnol le mercredi soir : une réunion d'information est prévue le mercredi 27 septembre.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.